



STE ANONYME COOPERATIVE SHERPA SA COOPERATIVE SHERPA rappelle Peluche Bonhomme de Neige Snowy



- Noms des modèles ou références concernés : **Peluche Bonhomme de Neige Snowy**
- Marque : **Sherpa Supermarché**
- Lot **73420-2014/19V**
- Conditionnements : **Peluche unitaire vendu sans emballage.**
- Date début/fin de commercialisation : **du 07/11/2014 au 11/05/2022**
- Informations complémentaires : **Bonhomme de Neige Hauteur 20 cm. Echarpe et bonnet en laine. Yeux sous forme de boutons marrons en PVC cousus. Bras en tige rigide. Nez sous forme de carotte.**
- Zone géographique de vente : **Départements : AIN (01), ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE (04), HAUTES-ALPES (05), ALPES-MARITIMES (06), ARIEGE (09), DOUBS (25), ISERE (38), JURA (39), HAUTES-PYRENEES (65), SAVOIE (73), HAUTE-SAVOIE (74)**
- Distributeurs : **Magasins : Sherpa Supermarché**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Non conformité et dangerosité de la peluche. Yeux détachables lors des essais de tractions (yeux sous forme de bouton PVC).**
- Risques encourus par le consommateur : **Arrêt respiratoire**
- Description complémentaire du risque : **Risque d'ingestion. Certaines peluches du lot concerné, comportent un défaut au niveau de la couture des yeux "boutons". Les yeux peuvent se détacher et être ingérés.**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus utiliser le produit, Contacter le service consommateur.**

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Autre (voir informations complémentaires).**
- Date de fin de la procédure de rappel : **mercredi 31 août 2022**

CONTACT

- Numéro de contact : **0479886601**
- Informations complémentaires publiques : **Merci de contacter le service consommateur de la Coopérative Sherpa.**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

<https://rappel.conso.gouv.fr>

Le site des alertes de produits dangereux



FAITES PASSER LE MESSAGE :

Informez vos parents et amis de ce rappel !

Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre